



### ➔ Histoire de frontière, de taxes et de contrebande

Située au bord de la rivière Guiers, la bourgade de Saint-Genix/Guiers est depuis toujours une terre de frontière : d'abord entre le Royaume de France et le Royaume de Piémont-Sardaigne et aujourd'hui limite départementale entre la Savoie et l'Isère. La Savoie fut rattachée à la France en 1860.

Avant 1860, cette situation géographique et les restrictions politiques ont encouragé la contrebande : de nombreuses bandes sillonnaient le territoire, achetant des marchandises en Savoie ou à Genève, moins soumis à l'impôt, avant de les introduire au royaume de France.

Louis Mandrin lors de ses campagnes se réfugia souvent sur ces terres aujourd'hui appelées « Val Guiers » pour échapper aux troupes françaises, marquant ainsi divers lieux de son passage : le château de Rochefort, la grotte de Dullin, le château de Montfleury, les auberges de Pont-de-Beauvoisin et des Echelles, le Pont de Saint-Genix/Guiers.

Avant la construction de ce pont, aux alentours de 1729, les habitants de la région franchissaient le Guiers avec des barques qui assuraient le passage d'une rive à l'autre. La traversée n'était pas forcément facile, le Guiers encore indocile au XVIII<sup>ème</sup> siècle s'étalait en un bras principal assez large. Puis un pont à 5 arches fut construit vers 1752, il reliait la ville de Saint-Genix/Guiers à une île sur le Guiers. A l'époque de Louis Mandrin, le pont était gardé par un poste frontière et **les gabelous ou gâpians (5)** s'assuraient que les taxes étaient bien payées par les voyageurs et traquaient les contrebandiers.

Pour comprendre la popularité de ces contrebandiers, il faut se souvenir des modes de perception des impôts sous l'ancien régime :

- les droits féodaux : cens, champart (récoltes qui revenaient aux seigneurs)
- la dîme (en principe 1/10<sup>ème</sup> des produits de la terre et de l'élevage)
- les impôts versés à l'Etat, principalement la taille qui concerne environ les 2/3 de la France et qui est répartie de façon arbitraire et variable selon les besoins du pays.

Pour percevoir les revenus du domaine du roi, Colbert, ministre des finances, a créé dès 1681, une compagnie chargée de percevoir les impôts sur les traites (taxe sur les échanges), la gabelle (sel), les aides (boissons et diverses marchandises), les domaines et le tabac à partir de 1730

En 1726, cette compagnie devient la Ferme Générale. Elle est dirigée par 40 **fermiers généraux**. Ils doivent verser une somme d'argent fixée par le roi et tout ce qu'ils prélèvent en plus est pour eux. Ils ont à leur solde environ 20 000 employés : **les gâpians(5)** chargés de réprimer la contrebande. L'impôt sur le sel (la gabelle) est le plus impopulaire car il est un produit de 1<sup>ère</sup> nécessité qui permet, à cette époque, de conserver les viandes et les poissons. Il représente 1/10<sup>ème</sup> des rentrées fiscales de l'Etat.

La contrebande extérieure porte principalement sur le commerce du tabac : les trafiquants introduisent depuis la Suisse cette marchandise pour la vendre en France.

Ils s'organisent en grandes bandes fortement armées. Le peuple haït la Ferme et soutient **les margandiers (2)**, les soldats, eux-mêmes, souvent mal payés font du trafic.